



ASSURANCE

Accident individuel d'un adhérent

Je reconnais (ou mon représentant légal) avoir été informé par le TUVB de la possibilité de souscrire une assurance responsabilité civile accident individuel conformément à l'article L321-4 du Code du Sport. (Prix d'une licence ; 2,71€ du 01/09/2022 au 31/08/2023).

Je décide de souscrire aux garanties complémentaires par le biais d'une demande de licence à la FFCO et de remplir la demande de licence FFCO.

Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées par le biais de la licence FFCO.

Nom :

Prénom :

Cours :

Date :

Signature :